INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.

INTERNATIONAL INSTITUTE OF INTELLECTUAL CO-OPERATION.

OBJET. SUBJECT.

Dossier No. File No.

107

Date

Lettre / Letter — Enregistrement / Registration

Dossiers connexes
Other relevant papers

Transmis à Referred to	Date	Transmis à Referred to	Date	Transmis à Referred to	Date

Madame Germaine PASTRE, Archiviste

Entrée le 6 mai 1929

Sortie le 30 septembre 1939

Traitement	24.000
" porté en janvier 1932 à ..	25.200
" " en janvier 1938 à	28.200

ECTUELLE

tre'

.....

.....

..1re.....

e Brethmas . Gard

ée.....

.....

ise.....

Gard)

Ecole nationale des Chartes

Diplômes ..Licence ès lettres . Diplôme d'archiviste - paléographe.....

Ouvrages publiés .....

Travaux accomplis
~~Fonctions remplies~~ avant d'entrer à l'Institut international de Coopération intellectuelle

...Catalogue de la maison d'édition Picard, 82, rue Bonaparte, Paris (1er janvier - 1er mai 192
..Recherches bibliographiques (Histoire et Critique littéraire). Recherches dans les archives
Thèse manuscrite : Histoire politique et économique de la baronnie de Thiers du XIIe au XVe siècle

Date de la nomination à l'I.I.C.I. 6 mai 1929 Archiviste

Emplois successifs à l'I.I.C.I. .....

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Notice de M. adjointe Pastré

Nom de famille ...Pastré.....

Prénoms ....Germaine.....

Adresse ...62, Avenue Daumesnil, Paris 12e.....

Date et lieu de naissance 15 mars 1900 St Hilaire de Brethmas. Gard

Position de famille : marié, veuf, divorcé....Mariée.....
Nombre d'enfants

Nationalité : a) d'origine .....française.....

b) en cas de mariage, nationalité du mari. .....française.....

Etudes : Enseignement primaire Institutions privées

Enseignement secondaire Collège d'Alès (Gard)

Enseignement supérieur Faculté des Lettres (Montpellier) Ecole nationale des Chartes

Diplômes ...Licence ès lettres. Diplôme d'archiviste - paléographe.....

Ouvrages publiés .....

Travaux accomplis
~~Fonctions remplies~~ avant d'entrer à l'Institut international de Coopération intellectuelle

...Catalogue de la maison d'édition Rieder, 23 rue Bonaparte, Paris (1er janvier - 1er mai 192
..Recherches bibliographiques (Histoire et Critique littéraire). Recherches dans les archives
.Thèse manuscrite : Histoire politique et économique de la baronnie de Florac du XIIe au XVe siècle

Date de la nomination à l'I.I.C.I. 6 mai 1929 Archiviste

Emplois successifs à l'I.I.C.I. .....

E.I.34.

RW/CB-[illegible]40.

Monsieur INGRAND
Directeur du Cabinet
du Ministre du Travail
127 rue de Crenelle
PARIS

1 JUIN 1940

Monsieur le Directeur,

Il y a quelques semaines, sur le conseil de mon ami M. de SEGOGNE, je me suis permis de vous signaler le cas de Madame Germaine PASTRE, candidate au poste de chef de la documentation à l'Institut d'Hygiène industrielle et de Médecine du Travail.

Cette personne a, comme je vous l'ai indiqué, appartenu, pendant de longues années, au personnel de notre Institut et ne l'a quitté qu'en raison des nouvelles conditions de travail créées par la guerre. Nous souhaiterions vivement qu'elle pût trouver dans l'organisation relevant de votre Ministère un emploi pour lequel elle semble à tous égards qualifiée.

Une démarche accomplie par Madame PASTRE auprès de Monsieur PICQUENARD, et que sans doute votre obligeante intervention avait précédée, lui avait fait espérer que sa nomination était, en principe, acquise. Elle vient d'avoir la surprise de recevoir une lettre l'informant que, par suite des circonstances, l'Institut d'Hygiène industrielle renonçait à compléter ses cadres.

Cette décision, si elle était définitive, mettrait dans le plus grand embarras notre ancienne collaboratrice qui travaille depuis plusieurs mois dans les services de l'Institut d'Hygiène industrielle sans avoir, jusqu'à présent, obtenu la moindre rémunération. M'autorisant de l'intérêt que vous aviez bien voulu porter à sa demande, je prends la liberté de vous saisir de nouveau de la question, en vous remerciant d'avance du nouvel appui que vous croiriez pouvoir, le cas échéant, prêter à l'intéressée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Conseiller Juridique.

(R. WEIS)

20 AVR 1940

Monsieur le Secrétaire Général,

Une de nos anciennes fonctionnaires, Madame Pastré, actuellement attachée à l'Institut de Prévention des Maladies professionnelles a posé sa candidature à l'un des postes du nouvel Institut d'Hygiène industrielle que vous êtes appelé à diriger.

A cette occasion, je me fais un devoir de témoigner envers vous des excellents services que Madame Pastré a rendus à notre Institut de Mai 1929 à Septembre 1939. Pendant cette longue collaboration qui n'a pris fin qu'en raison de l'état de guerre, elle a exercé avec une réelle compétence la direction de notre service du courrier et des archives.

Archiviste paléographe, possédant plusieurs langues étrangères, elle est, je crois, entièrement qualifiée pour assurer la documentation d'une institution scientifique en contact avec les élites étrangères. C'est pourquoi je me permets de recommander ses titres à votre bienveillant examen en vous remerciant d'avance de la considération que vous croirez pouvoir apporter à ceux qu'elle s'est acquis au service de notre Institut.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma haute considération.

Le Directeur:

Monsieur Charles PICQUENARD
Ancien Conseiller d'Etat
Directeur Général honoraire au
Ministère du Travail,
Secrétaire Général de l'Institut
d'Hygiène Professionnelle,
2, Place Mazas,
PARIS

20 AVR 1940

Monsieur le Secrétaire Général,

Une de nos anciennes fonctionnaires, Madame Pastré, actuellement attachée à l'Institut de Prévention des Maladies professionnelles a posé sa candidature à l'un des postes du nouvel Institut d'Hygiène industrielle que vous êtes appelé à diriger.

A cette occasion, je me fais un devoir de témoigner envers vous des excellents services que Madame Pastré a rendus à notre Institut de Mai 1929 à Septembre 1939. Pendant cette longue collaboration qui n'a pris fin qu'en raison de l'état de guerre, elle a exercé avec une réelle compétence la direction de notre service du courrier et des archives.

Archiviste paléographe, possédant plusieurs langues étrangères, elle est, je crois, entièrement qualifiée pour assurer la documentation d'une institution scientifique en contact avec les élites étrangères. C'est pourquoi je me permets de recommander ses titres à votre bienveillant examen en vous remerciant d'avance de la considération que vous croirez pouvoir apporter à ceux qu'elle s'est acquis au service de notre Institut.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma haute considération.

Le Directeur:

Monsieur Charles PICQUENARD
Ancien Conseiller d'Etat
Directeur Général honoraire au
Ministère du Travail,
Secrétaire Général de l'Institut
d'Hygiène Professionnelle,
4, Place Mazas,
PARIS

Je soussigné, Henri BONNET, Directeur de l'Institut international de Coopération intellectuelle, certifie que Madame Germaine PASTRE, a fait partie du personnel de l'Institut, où elle a rempli les fonctions de Chef du Service du Courrier et des Archives, depuis le 6 mai 1929.

Elle était, à ce titre, responsable de l'indexage et du classement de tout le courrier reçu et expédié par l'Institut, du classement de l'ensemble des dossiers de chaque service et de la tenue à jour d'un fichier comprenant plus de 10.000 fiches.

Elle a toujours fait preuve de grandes qualités d'ordre, d'organisation et d'intelligence dans l'accomplissement de ses fonctions; sa connaissance des langues étrangères était particulièrement précieuse; possédant à fond la langue anglaise, Mme Pastré a souvent effectué de très bons travaux de traduction. Elle est digne d'être recommandée à tous ceux qui feront appel à sa collaboration.

Seuls, les événements actuels, qui obligent l'Institut à ne pas maintenir le poste qu'elle occupe, l'ont contraint à renoncer, avec regret, à la collaboration de Mme Pastré.

PARIS, le 7 novembre 1939.

Je soussigné, Henri BONNET, Directeur de l'Institut International de Coopération intellectuelle, certifie que Madame Germaine TASTET, a fait partie du personnel de l'Institut, où elle a rempli les fonctions de Chef du Service du Courrier et des Archives, depuis le 6 mai 1929.

Elle était, à ce titre, responsable de l'indexage et du classement de tout le courrier reçu et expédié par l'Institut, du classement de l'ensemble des dossiers de chaque service et de la tenue à jour d'un fichier comprenant plus de 10.000 fiches.

Elle a toujours fait preuve de grandes qualités d'ordre, d'organisation et d'intelligence dans l'accomplissement de ses fonctions; sa connaissance des langues étrangères était particulièrement précieuse; possédant à fond la langue anglaise, Mme Tastet a souvent effectué de très bons travaux de traduction. Elle est digne d'être recommandée à tous ceux qui feront appel à sa collaboration.

Seule, les événements actuels, qui obligent l'Institut à ne pas maintenir le poste qu'elle occupe, l'ont contrainte à renoncer, avec regret, à la collaboration de Mme Tastet.

PARIS, le 7 novembre 1939.

20 SEP 39

Chère Madame,

Les circonstances m'obligent à ne conserver à l'Institut qu'un personnel très restreint, en vue d'éventualités qu'il est impossible de prévoir avec précision. Les mesures prescrites en raison de ces possibilités diverses imposent à l'Institut de fonctionner, pour le moment et pendant une période dont la durée ne peut être fixée, avec des services réduits au strict minimum.

Je suis en conséquence, et à mon grand regret, contraint de vous donner par la présente lettre, avec effet à dater du 30 septembre 1939, le préavis de deux mois prévu à votre lettre d'engagement, en vous adressant ci-joint, en un chèque, votre traitement du mois en cours et celui des mois d'octobre et de novembre.

Nous pourrez, en outre, à votre choix, soit faire usage du certificat de cessation de fonctions ci-joint, qui vous permet de toucher dès à présent le livret-police souscrit par l'Institut auprès de la Caisse nationale des Retraites; soit laisser ledit livret à la Caisse et informer vous-même cet organisme d'une nouvelle date d'exigibilité des capitaux pour que ceux-ci puissent continuer à porter intérêt.

Madame Germaine PASTRE
10, Place Jean-Baptiste Clément
PARIS.

reçu l'original de cette lettre le 20 septembre
J. Pastré

Lorsque l'activité de l'Institut permettrait de reconstituer ses services existants, il demeure entendu que votre poste vous serait offert de préférence à tout autre candidature. Je conserve le ferme espoir que cette éventualité se réalisera, même au cours de la période exceptionnelle qui vient de commencer.

Je vous adresse, en outre, une attestation dont vous pourriez avoir besoin ; il est bien entendu qu'au cas où d'autres références vous seraient nécessaires, l'Institut vous les fournirait bien volontiers.

J'ajoute que je serais heureux de pouvoir vous recommander, le cas échéant, à toute administration publique ou privée qui pourrait faire appel à vos services, et que l'Institut, dès à présent, entreprend des démarches à cet effet.

En vous assurant de nouveau de mon désir de retrouver le plus tôt possible une collaboration qui m'est chère, je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur :

(H. Bonnet)

Le Directeur de l'Institut international de Coopération intellectuelle certifie que Madame PASTRE, femme TRIOL, ne fait plus partie du Personnel dudit Institut depuis le 30 septembre 1939.

L'Institut ne voit donc en ce qui le concerne, aucun inconvénient à ce que la Caisse des Dépôts et Consignations accorde à Madame PASTRE femme TRIOL la résiliation du contrat d'assurance N° 3.3427 dont le livret est en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Paris, le 30 septembre 1939

Le Directeur :

(H. Bonnet)

Le Directeur de l'Institut International de Coopération intellectuelle certifie que Madame PASTRE, femme TRIOL, ne fait plus partie du Personnel dudit Institut depuis le 30 septembre 1939.

L'Institut ne voit donc en ce qui le concerne, aucun inconvénient à ce que la Caisse des Dépôts et Consignations accorde à Madame PASTRE femme TRIOL la réalisation du contrat d'assurance N° 3.3427 dont le livret est en dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Paris, le 30 septembre 1939

Le Directeur :

(H. Bonnet)

Paris, le 4 Avril 1939

Monsieur le Directeur,

Il y aura au début de mai dix ans que j'ai été nommée fonctionnaire de l'Institut, chargée du service des Archives. Je crois avoir toujours rempli mes fonctions de façon absolument satisfaisante, et je peux dire que mon service est un des mieux organisés de la maison. Il le serait plus parfaitement encore si des réductions successives de personnel ne m'avaient obligée de laisser aux secrétaires de section une partie du travail de copie et de classement.

Au bout de ces dix années mon traitement se trouve augmenté de 223 francs par mois par rapport à mon traitement de début (2000). Et ma situation qui en 1929 était supérieure à celle de la plupart de mes camarades de promotion de l'Ecole des Chartes, est aujourd'hui bien inférieure à la leur qui s'accroît par un avancement régulier.

Je viens vous demander une augmentation de traitement en rapport avec les années que j'ai passées à l'Institut et avec les services que j'ai rendus. J'estime que mes titres et mes années de service m'autorisent à demander un traitement de 3000 francs par mois.

Je désirerais aussi voir ma situation s'améliorer à un autre point de vue, et être chargée d'un service plus important. Je crois en effet pouvoir mieux employer mon temps dans l'intérêt de l'Institut qu'en devant chaque jour percer des trous, coller des rondelles gommées et faire le classement matériel comme je dois le faire depuis que ma secrétaire dactylographe m'a été enlevée, à demi-journée d'abord, complètement ensuite.

Je suis aussi bibliothécaire professionnelle et si le fonctionnaire chargé de la Bibliothèque de l'Institut ne pouvait un jour continuer ses fonctions, je vous demanderais d'avoir la direction de cette Bibliothèque que je serais heureuse de remettre en état et de faire marcher aussi parfaitement que possible.

J'ajoute que j'accomplirais également volontiers toute tâche intéressante que vous voudriez bien me confier.

J'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien donner une réponse favorable à ma demande, et je vous prie de croire à mes sentiments dévouées,

J. Pastré

CLINIQUE SAINT-PIERRE
18, RUE SAINT-PIERRE
NEUILLY-SUR-SEINE

CHIRURGIE · ACCOUCHEMENT

TÉL. : MAILLOT 85-12

16 Mars 1958

Je sous-signé, Dr Jean R. Hamel, certifie que Madame Pastré-Triol, 10 Place J.B. Clément, Paris est actuellement malade et dans l'impossibilité de reprendre son travail avant 15 jours à dater du 14 Mars 1958, sauf complications imprévisibles.

Dr Jean R. Hamel

Dr Jean R. Hamel
2, rue Lyautey Paris - XVI

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS
INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL CO-OPERATION

SERVICES DE DOCUMENTATION
REFERENCE SERVICES

Paris, (1er) 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Le 20 janvier 1938

Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir d'accuser réception de votre lettre du 19 janvier m'annonçant l'augmentation de mon traitement. Je vous en remercie et vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués

J. Pastré

19 JAN 1938

Chère Madame,

Je suis heureux de vous informer qu'à la suite des décisions prises par le Comité de Direction à sa dernière session, votre traitement annuel est porté, à partir du 1er janvier 1938, à la somme de VINGT HUIT MILLE DEUX CENTS frs.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur :

Madame PASTRE
I.I.C.I.
PARIS.

Chère Madame,

Je suis heureux de vous informer qu'à la suite des décisions prises par le Comité de Direction à sa dernière session, votre traitement annuel est porté, à partir du 1er janvier 1930, à la somme de VINGT HUIT MILLE DEUX CENTS Frs.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur :

Madame PASTRE
I.I.C.I.
P A R I S.

Paris, le 9 janvier 193-

Chère Madame,

A la suite de réductions importantes de crédits, le Comité de Direction s'est trouvé dans l'obligation de prescrire des économies correspondantes dans les dépenses de l'Institut. Dans sa séance du 20 décembre dernier, il a notamment envisagé une diminution provisoire de tous les traitements, allant de 10 à 2 % suivant leur taux actuel. C'est à son très vif regret qu'il a dû se résoudre à prendre cette mesure que, seules les circonstances lui ont commandée.

Le Comité de Direction connait l'excellent esprit du personnel il apprécie hautement sondévouement et les résultats de son travail; s'il a dû faire appel à tous les collaborateurs de l'Institut, il leur demande de vouloir bien comprendre la nécessité des réductions décidées dans l'intérêt même de l'oeuvre entreprise.

Le Comité n'a pas douté que les réductions, fixées à un taux aussi bas que possible, ne soient acceptées par tous les fonctionnaires intéressés.

En exécution de sa décision, je vous informe que la réduction de votre traitement sera de 3.5 % à compter du 1er janvier 1936.

Il demeure entendu que cette mesure a un caractère provisoire et qu'elle sera rapportée dès que des circonstances plus favorables le permettront.

Veuillez agréer, chère Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur :

Madame PASTRE

LA SÉQUANAISE INCENDIE
ACCIDENTS & RISQUES DIVERS
Entreprise privée régie par la Loi du 9 Avril 1898 en ce qui concerne l'assurance contre les accidents du travail
Société Anonyme d'Assurances à Primes Fixes
au Capital de 6.000.000 Frs entièrement versés

R.C. SEINE N° 215 468 B

Siège Social:
4, RUE JULES-LEFEBVRE
Paris (IXe)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
SÉQUANAISE-PARIS-84

COMPTE CHÈQUES POSTAUX
N° 3250 PARIS

TÉLÉPHONE
TRINITÉ 29-42 ET LA SUITE

AB/YD

Paris, le 6 AOUT 1924

24 SEPT 1924 - 051.930

Répondu le 1.2

A IV 9

Monsieur le Chef des Services Administratifs
INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPERATION INTELLECTUELLE
2, Rue de Montpensier, 2
PARIS

SINISTRES ACCIDENTS - Dr. 73.893
Affaire : PASTRÉ

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre.

Nous vous informons que Mme PASTRÉ a été indemnisée à la date du 25 Juillet, des suites de son accident.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LE DIRECTEUR GENERAL,

INDEXÉ A :
Séquanaise
assurances

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le DIRECTEUR GÉNÉRAL

Paris, le 26 juillet 1934

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre en date du 12 juillet courant, relative à l'accident survénu à Madame PASTRE, Dossier N° 73.893, j'ai l'honneur de vous adresser le certificat médical constatant la guérison. Ainsi que vous le constaterez l'interruption de travail a duré du 25 juin au 5 juillet inclus. De cette date au 25 juillet, Madame PASTRE a du subir plusieurs séances de soins et sa capacité de travail a été considérablement diminuée pendant cette période.

Je vous serai obligé de bien vouloir régler l'indemnité correspondante suivant les modalités prévues par la police individuelle N° 72.343.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Chef des Services administrati:

(P. Tisseau)

Monsieur le Directeur
de la Séquanaise
4, rue Jules Lefebvre
PARIS

LA SÉQUANAISE INCENDIE
ACCIDENTS & RISQUES DIVERS

Entreprise privée régie par la Loi du 9 Avril 1898
en ce qui concerne l'assurance contre les accidents du travail

Société Anonyme d'Assurances à Primes Fixes
au Capital de 6.000.000 Frs entièrement versés

R.C. SEINE N° 215 468 B

Siège Social:
4, RUE JULES-LEFEBVRE
Paris (IXe)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
SÉQUANAISE-PARIS-84

COMPTE CHÈQUES POSTAUX
N° 3250 PARIS

TÉLÉPHONE
TRINITÉ 29-42 ET LA SUITE

PB/CG

Paris, le 2 JUILLET 1934

26 JUIL 1934

Monsieur Paul TISSEAU
Chef du Service Administratif
de la Société des Nations
2, Rue de Montpensier, 2
PARIS

SINISTRES ACCIDENTS - Dr. 73 893
Affaire PASTRE

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre par laquelle vous nous adresser le certificat médical délivré à la suite d'un accident à Mme PASTRE, police Individuelle 72 343.

Lors de la reprise du travail de cette personne vous voudrez bien nous transmettre le certificat de guérison.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

LE DIRECTEUR GENERAL,

INDEXÉ A :

Pour nous permettre de vous répondre dans le plus bref délai, veuillez coller sur votre réponse le papillon ci-contre.
100-204 - Mod. 45 IA.

25 JUIN 1934

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous déclarer à toutes fins utiles, que l'une de nos fonctionnaires, Madame Germaine PASTRE, épouse TRIOL, bénéficiaire de la Police assurance individuelle du 18 Janvier 1933, N° 72.343 groupe 2 de votre répertoire, est tombée en descendant un escalier hier 24 juin et s'est fait une entorse au genou droit. Madame PASTRE a dû interrompre son travail.

Ci joint copie du certificat délivré par M. le Dr. Bellin du Coteau.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du Service Administratif
(Paul Tisseau)

ANNEXE A :

LA SEQUANAISE
4, rue Jules Lefebvre
PARIS

~~A 1[illegible]9~~

Paris le 25 juin 1933

Monsieur le chef des services administratifs
de l'Institut International de coopération intellectuelle,

Hier, en descendant un escalier, je suis tombée si malheureusement que je me suis fait une entorse au genou droit. Je vous remets ci joint le certificat que le Docteur Bellin du Coteau vient de me délivrer.

En vous priant de faire le nécessaire auprès de la Compagnie d'assurance au sujet de cet accident, je vous prie d'accepter, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance des mes sentiments dévoués.

J. Pastré

INDEXÉ A :

Le 25 juin 1924

DOCTEUR BELLIN DU COTEAU

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI
DE 1 H. A 3 H.

SUR RENDEZ-VOUS

18, RUE ÉTIENNE-MARCEL
TÉL. CENTRAL 30-77

Madame Germaine Pastré, épouse Triol, 82 avenue Daumesnil présente une entorse du genou avec épanchement. La douleur de l'interligne témoigne d'une lésion méniscale sans coincement. L'impotence est approximativement de 10 jours. Elle sera ultérieurement partielle pendant une quinzaine.

Dr Bellin du Coteau

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle soussigné, certifie que Mme Germaine PASTRE a été payée à demi traitement du 13 février au 13 avril 1933 et que, à dater du 1er novembre 1933, elle a subi une retenue de 5 % sur son traitement pour la constitution d'une retraite pour la vieillesse.

Paris, le 21 février 1934

(P. Tisseau)

Le Chef des Services administratifs de l'Institut international de Coopération intellectuelle soussigné, certifie que Mme Germaine RASTRE a été payée à demi traitement du 15 février au 15 avril 1923 et que, à dater du 1er novembre 1923, elle a subi une retenue de 5 % sur son traitement pour la constitution d'une retraite pour la vieillesse.

Paris, le 21 février 1924

(P. Tisseau)

DEPOSÉ

Je choisis la constitution d'un capital (paragraphe g.)

J. Postic

19.11.11

DEPOSE

Héritiers : Armée du Salut

L. Pasteur

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

DÉPOSÉ

le 25 avri.

M. RISTORCELLI

Veuillez prendre note que Mme PASTRE a repris son travail à partir du 13 avril.

Le Chef des Services administratifs:

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 21 mars 1933

Monsieur le Docteur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus, en un chèque barré, le montant de vos honoraires pour l'exploration radiologique du thorax de Madame PASTRE.

Veuillez, pour la bonne règle, m'en accuser réception et agréer, Monsieur le Docteur, l'expression de mes sentiments très distingués.

P. Ristorcelli
Service de la Comptabilité

Docteur MAINGOT
22, avenue Victoria
PARIS

Paris, le 21 mars 1955

Monsieur le Docteur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus, en un chèque barré, le montant de vos honoraires pour l'exploration radiologique du thorax de Madame PASTEE.

Veuillez, pour la bonne règle, m'en accuser réception et agréer, Monsieur le Docteur, l'expression de mes sentiments très distingués.

P. Ristorcelli
Service de la Comptabilité

Docteur MAIROST
22, avenue Victoria
PARIS

Paris, le 15 mars 1933

Madame,

M. le Dr MORIN, médecin de l'Institut, après vous avoir examinée n'estime pas fondée la demande de congé que vous formulez. Mais par mesure de bienveillance, M. le Directeur vous accorde un nouveau congé d'un mois, à demi traitement, à compter du 13 mars courant.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef des Services administratifs:

(P. Tisseau)

Madame PASTRE
82, avenue Daumesnil
PARIS

DOCTEUR M. AMESTOY
ANCIEN EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

MÉDECINE GÉNÉRALE
VOIES RESPIRATOIRES
GYNÉCOLOGIE

7, RUE CROZATIER - PARIS (12e)

DIDEROT 43-56

TOUS LES JOURS DE 13 H. A 15 H.
LUNDI & VENDREDI DE 20 H. A 21 H.
ET SUR RENDEZ-VOUS

PARIS, LE 193

Je soussigné docteur en médecine de la Faculté de Paris certifie avoir soigné à ce jour 13-8-33 dans son cabinet, madame Pastre demeurant 82 Avenue Daumesnil -

L'état de madame Pastre nécessite un repos de un mois à partir de ce jour -

Paris le 13-8-33

Paris 13 mars 1913

Monsieur,

Mon docteur ne me trouvant pas encore suffisamment rétabli, et moi-même ne me sentant pas en état de reprendre mon travail de façon utile, je viens solliciter de votre bienveillance un nouveau congé d'un mois pour raison de santé et je joins à cette demande le certificat de mon docteur.

Je vous serais aussi reconnaissant d'examiner s'il peut être donné suite à la lettre que j'ai adressée à Monsieur le Directeur et à vous même le 21 février. J'ai eu le plus grand tort de ne pas m'informer du règlement en cette matière et je sais que ce n'est pas une excuse de vous dire que je me croyais parfaitement en règle, je vous demande cependant de vouloir bien le prendre en considération et je vous prie

d'accepter, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

J. Faste

Société des Nations
INSTITUT INTERNATIONAL
COOPÉRATION INTELLECTUELLE

League of Nations
INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL CO-OPERATION

SERVICES ADMINISTRATIFS
CENTRAL SERVICES

Paris (1er), 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Le _____ 192

De l'examen radioscopique pratiqué en la présence du médecin traitant de Mme Pastré et en ma présence par M. le Dr Marigot radiologiste des hôpitaux, confirmant d'ailleurs l'examen clinique pratiqué par moi-même le 4 mais il résulte que il n'y a actuellement aucune lésion pulmonaire nécessitant une prolongation de congé et ma réserve, si la température allait persister, que Mme Pastré se fasse examiner de toutes façons utile et par le médecin de son choix et que l'on

Suite de cette fièvre persistante
une fois découverte elle présente
une nouvelle demande de congé
à l'appui de la quelle elle accepte
une examen du médecin de l'hôpital

9 mars 1933

S E R V I C E M E D I C A L

De l'examen radioscopique pratiqué en la présence du médecin traitant de Mme PASTRE et en ma présence par le Dr MAINGOT, radiologiste des hôpitaux, confirmant d'ailleurs l'examen clinique pratiqué par moi-même le 4 mars, il résulte qu'il n'y a actuellement aucune lésion pulmonaire nécessitant une prolongation de congé, et sous réserve si la température alléguée persiste, que Mme PASTRE se fasse examiner de toutes façons utiles et par le médecin de son choix et que l'origine de cette fièvre persistante une fois découverte, elle présente une nouvelle demande de congé à l'appui de laquelle elle acceptera un examen du médecin de l'Institut.

le 9 mars 1933

signé: Dr André MORIN

Je suis d'avis d'autorisation examen radiographique 6-3-33

Samedi

Cher Monsieur

J'ai vu ce matin Madame P. qui demande encore un congé d'un mois vu sa maladie.

Bien qu'après examen je lui ai dit que personnellement je ne trouvais pas cette demande justifiée je lui ai dit ceci : " comme l'affection dont vous
" vous croyez atteinte est sujette à des silences et à
" des retours inattendus je ne puis dire qu'il n'y
" avait rien il y a un mois lors de votre départ
" précipité que nul pouvait expliquer un état
" grave et je ne puis dire qu'il n'y aura rien d'ici
" un mois. Je proposerai donc à M. Tisseau un
" examen radiographique chez un spécialiste et
" vous y convoquerez votre médecin si vous le jugez à
" propos.
" Une fois cette radio faite je remettrai mon
" rapport à la direction qui prendra la décision

" Qu'elle voudra et qui ne me regarde pas.
" J'ai ajouté que le certificat de son médecin
" me paraissait tellement positif que de toutes
" façons il en serait tenu grand compte dans
" mon rapport, que le contraire était impossible. "

Voilà la question actuelle :

M'autorisez-vous à prendre un rendez-vous au compte de l'Institut ?

2e point : " à sa défense Mr P. dit que le contrôle
" médical n'existe pas et qu'elle connait des fonction-
" naires qui ont fait des abonnés très prolongés sans
" jamais avoir demandé ni reçu de visite médicale "
Il y aurait peut-être lieu de rappeler aux fonctionnaires que les abonnés pour maladie sont soumis à certaines formalités

---

Je tâcherai de vous voir Lundi avant midi.

Avec mes très distingués et dévoués sentiments

H. Ch[illegible]

Paris, le 7 mars 1933

Madame,

Je vous serai obligé de bien vouloir vous trouver, accompagnée de votre Docteur, le jeudi 9 mars à 16 heures, chez le Dr MAINGOT 22 avenue Victoria, pour subir votre examen radiographique.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef des Services administratifs:

P.S. Le Docteur MORIN sera présent à cet examen.

Madame PASTRE
82, avenue Daumesnil
PARIS

Paris, le 7 mars 1933

Madame,

Je vous serai obligé de bien vouloir vous trouver, accompagnée de votre Docteur, le jeudi 9 mars à 16 heures, chez le Dr MAINGOT 82 avenue Victoria, pour patiner votre examen radiographique.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef des Services administratifs:

P.S. Le Docteur MORIN sera présent à cet examen.

Madame PASTRY
82, avenue Daumesnil
PARIS

Paris, le 2 mars 1933

Madame,

Le Docteur MORIN me prie de vous faire savoir qu'il viendra chez vous samedi prochain 4 courant, entre 11 heures et midi.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef des Services administratifs:

(P. Tisseau)

Madame PASTRE
82, avenue Daumesnil
PARIS

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

SERVICES ADMINISTRATIFS
CENTRAL SERVICES

LEAGUE OF NATIONS
INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL CO-OPERATION

Paris (1er), 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Le 28 II 1933

D. André Marie

Emmie Tisseau

Après avoir pris connaissance de la lettre jointe de Mme P. je crois qu'il y aurait en tout cas une précaution à prendre quelle que soit l'issue de l'affaire.

Lui demander le nom et l'adresse du médecin qui la soigne à Zwiezelstein pour que je puisse me mettre en relation avec lui.

Or l'état de Mme P est aussi grave que le laisse supposer sa lettre et nous devons nous tenir au courant

Or l'état de Mme P ne nécessite qu'un repos sans soins spéciaux et il est bon de l'établir dès maintenant.

Dans le 1er cas un départ soudain était à la rigueur admissible (pas à mon avis)

Dans le 2e cas ce départ soudain n'était nullement justifié.

[illegible]

Zwiezelstein le 2[illegible] février

Monsieur, Tisseau

Votre lettre du 14 courant vient de m'être remise et je suis très péniblement surprise de la nouvelle qu'elle m'apporte, non point tellement à cause de la diminution de mon traitement qui me gêne cependant beaucoup alors que je suis obligée de m'astreindre à des soins coûteux, mais surtout parce que je ne puis considérer cette mesure que comme une sanction et que toute votre lettre me semble contenir une suspicion qui m'est extrêmement pénible. - J'ignore complètement les termes du règlement relatif aux congés de maladie, il ne m'a jamais été communiqué, et je pensais d'après les précédents, être administrativement en règle, surtout après avoir mis ma radiographie à la disposition du docteur de l'Institut. - D'autre part je ne pouvais vous entretenir le samedi matin 11 février de mon absence actuelle

car je n'ai eu la décision de mon docteur n'ordonnant un repos immédiat et prolongé que dans l'après-midi de ce même jour. Je pensais seulement avoir besoin d'un peu de repos et mon intention était de vous demander quelques jours de congé pris sur mon congé annuel ; j'étais loin de me croire aussi sérieusement atteinte. - De plus comme je vous le disais dans ma lettre précédente, j'ai attendu - trop longtemps au dire de mon docteur - que le service des Archives n'ait pas à souffrir de mon absence pour m'occuper de mon état de santé. - Enfin il me semble que le fait d'avoir assuré pendant six semaines, en même temps que le mien et sans aucune compensation, le service d'une fonctionnaire absente doit vous montrer que j'ai cherché l'intérêt des Archives avant mes convenances personnelles.

Pour régulariser ma situation je viendrai dès qu'il me sera possible - je suis trop souffrante ces jours-ci pour pouvoir aussitôt me soumettre à la visite du Docteur de l'Institut. Je désirerais, si cela se peut, une consultation avec mon médecin traitant.

J'adresse à Monsieur le Directeur une lettre semblable à

celle-ci pour le prier de bien vouloir rapporter la mesure prise à mon égard.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

J. Sartre

11

Zwiégelstein, le 23 fév.

Monsieur le Directeur,

La lettre que m'a adressé Monsieur Tiscam le 14 courant vient de m'être remise et je suis très péniblement surprise de la nouvelle qu'elle m'apporte, non point tellement à cause de la diminution de mon traitement, qui me gêne cependant beaucoup au moment où je suis obligée de m'astreindre à des soins coûteux, mais surtout parce que je ne puis considérer cette mesure que comme une sanction et que toute cette lettre me semble contenir une suspicion qui m'est extrêmement pénible. - J'ignore les termes du règlement relatif aux congés de maladie et, d'après les précédents, je pensais être administrativement en règle, surtout après avoir mis ma radiographie à la disposition du Docteur de l'Institut.

Comme je le disais à Monsieur Tiscam dans ma lettre précédente, j'ai attendu - et trop longtemps au dire de mon docteur que le service des Ordres n'ait pas à connaître de mon absence momentanée pour m'occuper de mon état de santé. De plus il me

semble que le fait d'avoir assuré pendant six semaines, en même temps que le mien et sans aucune compensation, le service d'une fonctionnaire absente doit vous montrer que j'ai toujours cherché l'intérêt de l'Archive avant ma convenance personnelle.

Je vous prie donc, Monsieur le Directeur, d'examiner avec bienveillance s'il n'est pas possible de rapporter la mesure prise à mon égard et qui m'atteint autant dans le souci que j'ai de m'acquitter avec soin de la tâche que vous m'avez confiée que dans ma situation matérielle.

Pour régulariser ma situation je viendrai dès qu'il me sera possible me soumettre à la visite du Docteur de l'Institut. S'il se peut je désirerais une consultation de ce Docteur avec mon médecin traitant.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, avec mes excuses de ne m'être pas conformée - bien malheureusement - au règlement de l'Institut, l'assurance de mes sentiments reconnaissants et dévoués.

J. Fontès

DEPOSE

22 février 1933

M. RISTORCELLI

Veuillez noter que Mme PASTRE est en
congé à demi traitement à partir du 13 février

Le Chef du Service administra

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

SERVICE MEDICAL

Le 17 février 1933

Le Docteur MORIN à Monsieur TISSEAU, Chef du Service administratif sur l'absence de Madame PASTRE

Dans sa lettre Mme PASTRE dit ne pas connaître le règlement au sujet des absences; cela n'est pas d'accord avec le fait qu'elle m'a demandé à diverses reprises des visites de contrôle au sujet d'absences et en particulier lors de son absence prolongée de cet été.

Dans la même lettre Mme PASTRE dit que la radio qui aurait motivé un départ soudain est à ma disposition. Elle reconnait donc en fait mon rôle de contrôle . D'autre part cette offre est sans valeur car une contre-visite ou une radiographie ne peut avoir lieu pour être valable qu'après rendez-vous pris entre les confrères et en présence du médecin contrôleur tant à la radioscopie qu'a la radiographie.

Enfin pour le fond de l'affaire il est assez curieux que jamais Mme PASTRE n'ait fait allusion à des troubles sérieux de sa santé lors des multiples fois qu'elle a eu l'occasion de me voir à la bibliothèque où je passe à peu près tous les jours.

Personnellement je n'ai jamais constaté chez elle les apparences d'une santé ébranlée. Enfin, il y a lieu de demander à Mme PASTRE un autre certificat médical.

En effet, le confrère indique la nécessité d'un départ urgent à la campagne et entre 12 et 1.600 m ce qui est la montagne. Il y a donc lieu de rectifier une erreur de plume sans doute.

Cependant, je dois constater, au point de vue médical, qu'un départ subit en plein hiver, à une altitude de 12 à 1.600m n'est pas un traitement courant pour une affection aiguë, donc avec fièvre et poussée congestive, et que rien n'indiquait avant ce départ que Mme PASTRE fût atteinte d'une affection chronique nécessitant un traitement d'altitude.

Cependant, en l'absence de tout examen récent personnel, je suis obligé de conclure que sans doute le confrère a trouvé son état alarmant. Il y aura donc lieu d'envisager, du point de vue de ses collègues, s'il sera prudent de conserver Mme PASTRE dans le personnel de l'Institut.

Société des Nations
INSTITUT INTERNATIONAL
DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

League of Nations
INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL CO-OPERATION

SERVICES ADMINISTRATIFS
CENTRAL SERVICES
Service médical

Paris (1er), 2, Rue de Montpensier (Palais-Royal)

Le 16 février 1933

Le Dr. Morin
à Monsieur Tiscau
Chef du Service Administratif

À S. l'absence de Me Pastre.

Dans sa lettre Me P. dit ne pas connaître le règlement au sujet des absences ; cela n'est pas d'accord avec le fait qu'elle m'a demandé à diverses reprises des visites de contrôle au sujet d'absences, et en particulier lors de son absence prolongée cet été.

Dans la même lettre Me P. dit que la radio qui aurait motivé un départ soudain est à ma disposition. Elle reconnaît donc en fait mon rôle de contrôle. D'autre part cette offre est sans valeur car une contre visite ou une radiographie ne peut avoir lieu pour être valable qu'après rendez-vous pris entre les confrères et présence du médecin contrôleur tant à la radioscopie qu'à la radiographie.

Enfin pour le fond de l'affaire il est aux curieuses que jamais Me P. n'ait fait allusion à des trou-

bles sérieux de sa santé lors des multiples fois qu'elle a eu l'occasion de me voir à la bibliothèque où je passe à peu près tous les jours.

Personnellement je n'ai jamais constaté chez elle les apparences d'une santé ébranlée.

Enfin il y a lieu de demander à Mr. P. un autre certificat médical.

En effet le confrère indique la nécessité d'un départ urgent à la campagne et entre 12 et 1500 ce qui est la montagne. Il y a donc lieu de rectifier une erreur de plume sans doute.

Cependant je dois constater, au point de vue médical, qu'un départ subit en plein hiver, à une altitude de 12 à 1500 m n'est pas un traitement courant pour une affection aiguë donc avec fièvre et poussée congestive, et que rien n'indiquait avant ce départ que Mr. P. fût atteinte d'une affection chronique nécessitant un traitement d'altitude.

Cependant en l'absence de tout examen récent personnel je suis obligé de conclure que sans doute le confrère a trouvé son état alarmant. Il y aura donc lieu d'envisager, du point de vue de ses collègues, s'il sera prudent de ~~conserver~~ Mr. P. dans le personnel de l'Institut

Delbos

Total 92 frs ouvrables

Mme Pastré

	Congés	Absences
du 29 janvier au 10 février	11 frs	
du 22 au 27 février		6 frs 0
du 18 au 19 avril		2 —
du 13 au 20 juin		6 —
du 25 juin au 13 juillet	16 frs	
du 27 juillet au 5 août	9 —	
du 5 sept au 17 octobre		37 frs 0
du 18 au 29 octobre	5	
	41 frs	51

DÉPOSÉ

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 14 février 1933

Madame,

Je vous accuse réception de votre lettre du 11 février et du certificat médical annexé. Je regrette que vous ne m'ayez pas fait part verbalement, samedi matin avant votre départ de l'Institut de votre désir de prendre un mois de repos. Je n'aurais pas manqué de vous rappeler que les congés de cette nature ne sont accordés que sur certificat du médecin de l'Institut. Aux termes de l'article 18 du règlement le fonctionnaire malade est tenu de se soumettre aux visites jugées utiles par le Directeur.

J'aurais été heureux également d'examiner avec vous, avant votre départ, les mesures à prendre pour assurer la bonne marche du service dont vous avez la responsabilité.

Mis au courant de cette situation, M. le Directeur me charge de vous informer qu'il vous accorde un congé d'un mois à dater du 12 courant, mais à demi traitement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingué

Le Chef du Service administratif:

Madame PASTRE
82, avenue Daumesnil
PARIS

Paris, le 14 février 1933

Madame,

Je vous accuse réception de votre lettre du 11 février et du certificat médical annexé. Je regrette que vous ne m'ayez pas fait part verbalement, samedi matin avant votre départ de l'Institut de votre désir de prendre un mois de repos. Je n'aurais pas manqué de vous rappeler que les congés de cette nature ne sont accordés que sur certificat du médecin de l'Institut. Aux termes de l'article 12 du règlement le fonctionnaire malade est tenu de se soumettre aux visites jugées utiles par le Directeur.

J'aurais été heureux également d'examiner avec vous et avant votre départ, les mesures à prendre pour assurer la bonne marche du service dont vous avez la responsabilité.

Mis au courant de cette situation, M. le Directeur me charge de vous informer qu'il vous accorde un congé d'un mois à dater du 12 courant, mais à demi traitement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du Service administratif:

Madame FASTRE
22, avenue Daumesnil
PARIS

Docteur M. Amestoy
Ancien Externe des Hôpitaux

7, Rue Crozatier (XIIe)
Téléph. Diderot 43-56

de 1 h. à 3 h.
Lundi - Vendredi de 20 h. à 21 h.
et sur Rendez-vous

Je soussigné docteur en médecine de la Faculté de Paris certifie donner actuellement mes soins à Madame Sastre 82 Avenue Daumesnil — l'état de Madame Sastre nécessite un repos à la campagne (altitude 12 à 1600 m) de un mois minimum.

Paris le 1. 6 — 33

F. Amestoy

Paris 11 février

absente depuis le 13.2.33

Monsieur,

Je vais être obligée de me reposer quelque temps à cause de mon mauvais état de santé. Je ne me sentais pas bien depuis plusieurs semaines et j'attendais avec impatience que le personnel des Archives soit au complet pour aller voir mon docteur. Il m'a ordonné le repos total au grand air. Je vais donc aller loin de Paris me rétablir. Je pars plus tranquille, sachant qu'aux Archives, grâce à la présence de Mademoiselle von Fickler qui s'est mise au courant très rapidement et qui répond parfaitement à ce que j'attendais d'elle le travail quotidien n'aura pas à souffrir de mon absence. J'espère être bientôt assez rétablie pour

reprendre mon travail.

En attendant je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

J.J. Postel

Je ne sais pas quel est exactement le règlement de l'Institut pour les congés de maladie ; je pense que ce certificat suffit. En tous cas si le Dr Morin voulait voir ma radiographie, elle est à sa disposition chez mon docteur.

J.P.

SERVICE MEDICAL Le 17 février 1933

Le Docteur MORIN à Monsieur TISSEAU, Chef du Service administratif sur l'absence de Madame PASTRE

Dans sa lettre Mme PASTRE dit ne pas connaître le règlement au sujet des absences; cela n'est pas d'accord avec le fait qu'elle m'a demandé à diverses reprises des visites de contrôle au sujet d'absences et en particulier lors de son absence prolongée de cet été.

Dans la même lettre Mme PASTRE dit que la radio qui aurait motivé un départ soudain est à ma disposition. Elle reconnait donc en fait mon rôle de contrôle . D'autre part cette offre est sans valeur car une contre-visite ou une radiographie ne peut avoir lieu pour être valable qu'après rendez-vous pris entre les confrères et en présence du médecin contrôleur tant à la radioscopie qu'a la radiographie.

Enfin pour le fond de l'affaire il est assez curieux que jamais Mme PASTRE n'ait fait allusion à des troubles sérieux de sa santé lors des multiples fois qu'elle a eu l'occasion de me voir à la bibliothèque où je passe à peu près tous les jours.

Personnellement je n'ai jamais constaté chez elle les apparences d'une santé ébranlée. Enfin, il y a lieu de demander à Mme PASTRE un autre certificat médical.

En effet, le confrère indique la nécessité d'un départ urgent à la campagne et entre 12 et 1.600 m ce qui est la montagne. Il y a donc lieu de rectifier une erreur de plume sans doute.

Cependant, je dois constater, au point de vue médical, qu'un départ subit en plein hiver, à une altitude de 12 à 1.600m n'est pas un traitement courant pour une affection aiguë donc avec fièvre et poussée congestive et que rien n'indiquait avant ce départ que Mme PASTRE fût atteinte d'une affection chronique nécessitant un traitement d'altitude.

Cependant, en l'absence de tout examen récent personnel, je suis obligé de conclure que sans doute le confrère a trouvé son état alarmant. Il y aura donc lieu d'envisager, du point de vue de ses collègues, s'il sera prudent de conserver Mme PASTRE dans le personnel de l'Institut.

DECLARATION

La soussignée Pastré Germaine, épouse Trial,

(nature de l'emploi) archiviste

à l'Institut international de Coopération intellectuelle,

déclare avoir pris connaissance des conditions stipulées dans la police individuelle d'assurance contre les accidents libéralement contractée à son profit par ledit Institut,

s'engage à se conformer, en ce qui le concerne aux obligations résultant de ladite police,

accepte que les indemnités reçues par lui ou ses représentants en vertu de ladite police soient considérées comme des acomptes sur les indemnités éventuellement dues par l'Institut dans les cas où il serait civilement responsable

G. Pastré

DOCTEUR M. AMESTOY
ANCIEN EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

MÉDECINE GÉNÉRALE
VOIES RESPIRATOIRES
GYNÉCOLOGIE

7, RUE CROZATIER - PARIS (12e)

DIDEROT 43-56

TOUS LES JOURS DE 13 H. A 15 H.
LUNDI & VENDREDI DE 20 H. A 21 H.
ET SUR RENDEZ-VOUS

PARIS, LE 193

Je soussigné docteur en médecine certifie avoir examiné ce jour 26-9-32 Madame Partré son état nécessite un repos de trois semaines environ

Paris le 26-9-32

Amestoy

Vu pour la certification matérielle
de la signature de M. Dr Amestoy
Déposée ci-dessus
Paris, le 27/9/37
Le Commissaire de Police
Fr Penaurot

COMMISSAIRE DE POLICE ★ PARIS ★ ARRI ★ QUARTIER DES ÉCOLES ★ PARIS

Adj. 1923 9e Loc. - N°

VILLE DE PARIS

ÉTAT CIVIL

BULLETIN DE DECÈS

Registre N° 371

Acte N° 3583

service [illegible]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

MAIRIE DU 12 ARRONDISSEMENT

BULLETIN DE DÉCÈS

Nom Triol

Prénoms mortuaire

Profession

Agé de

Né à Paris

Décédé à Paris le 5 septembre 1932

avenue Daumesnil 82

Inscrit le

Fils de Charles Louis Jean

et de Germaine Henriette, Lucie, Pastré

Célibataire

Marié à

Veu de

Délivré à Paris, le 24 septembre 1932

L'Officier de l'État civil,

Cachet de la Mairie.

23755. — Paris. — Imp. Hemmerlé, Petit et Cie. — 50 000 ex. in 8° jésus rose 15 k. 4-1930.

Paris 28 septembre 1912

Cher Monsieur, Lucidan

Merci d'abord pour votre aimable attention qui m'a beaucoup touché ; vos roses m'ont tenu compagnie pendant de longues heures de solitude et d'immobilité. Je supporte très impatiemment la contrainte du repos, mais j'y suis encore obligé de m'y soumettre à cause d'une légère rechute et de quelques douleurs dues au trop de température. Je ne peux même pas aller à la campagne où il me semble que je me remettrai plus vite, le docteur m'interdisant tout voyage pour le moment. Je vous envoie ci-joint le certificat qu'il m'a donné avant-hier, (j'avais complètement oublié de faire légaliser celui que je vous ai envoyé avec ma dernière lettre et je comprends qu'il ait paru insuffisant) ; je vous enverai aussi

le bulletin de décès de l'enfant à toutes fins utiles.

Il me tarde d'en avoir fini avec cette mauvaise période et de reprendre mon travail et ma vie active.

J'espère que tout marche bien aux Archives ; la rentrée de Mme Job va d'ailleurs permettre d'assurer, avec le concours de Mlle Fabre, le service sans personnel supplémentaire jusqu'à mon prochain retour.

A bientôt pour vous revoir, cher Monsieur, croyez à mes sentiments bien cordiaux et dévoués,

J. Pastré

Paris, 28 septembre 1938

Cher Monsieur, Tisseau

Je ne sais si vous serez rentré à l'Institut quand ma lettre y arrivera ; si oui, vous aurez été mis au courant de l'accident qui m'est malheureusement survenu au début du mois et qui est venu défaire tous mes projets. Je m'en remets plus lentement que je ne voudrais ; le docteur ne pense pas que je puisse reprendre mon travail avant le milieu d'octobre. Ne sachant pas si ma lettre vous trouvera à l'IHH, j'envoie par le même courrier à Monsieur Secrétan un certificat médical légalisé ainsi que le bulletin de décès de l'enfant au cas où il serait nécessaire.

Le temps me semble bien long et il me tarde de pouvoir reprendre mes occupations habituelles.

J'espère que vous n'aurez pas eu trop d'ennui pour assurer le personnel nécessaire au service des archives, et je m'excuse d'avoir dû abandonner ainsi mon poste de façon inopinée mais bien involontaire!

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués,

J. Pasteur

Paris 17 septembre 1932

Secrétaire

Cher Monsieur,

Il m'est permis de m'asseoir et d'écrire aujourd'hui pour la première fois. J'attendais ce moment pour vous envoyer de mes nouvelles et en même temps le certificat du docteur que vous trouverez ci joint. Vous aurez eu des détails par Madame Girard et vous en aurez encore par Madame Zifferer venue me voir hier au soir. J'ai été navrée de cet accident, m'étant habituée à l'idée de voir introduire dans ma vie un nouveau personnage, évènement qui m'ennuyait si fort au début et dont maintenant je me promettais beaucoup de joies ! Ensuite j'ai regretté qu'il ne se soit pas produit au moins huit jours plus tard afin que les Archives ne restent pas sans personnel pendant une semaine. Mme Zifferer a dû trouver fort à faire ; mais si Mlle Goujien peut venir la seconder tout sera pour le mieux. Je reprendrai naturellement mon travail dès que je serai remise. Pour moi je me trouve assez bien, du moins tant que je suis dans mon lit ; mais le docteur ne pourra se prononcer sur le temps nécessaire à mon com-

[illegible] rétablissement qu'à la fin de la semaine prochaine, dès qu'il l'aura fait je vous enverai son nouveau et définitif certificat.

J'espère que vous aurez terminé agréablement vos vacances. En attendant de vous revoir le plus tôt possible, je vous adresse, chère Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

J. Foster

7, Rue Crozatier
PARIS (12e)

Téléphone : Diderot 43.56

Le 19

Je soussigné docteur en médecine de la faculté de Paris certifie donner actuellement mes soins à madame Pastré qui a accouché le cinq septembre 1932. L'état de madame Pastré nécessite un repos dont la durée ne pourra être fixée qu'ultérieurement —

Fait à Paris le 8 septembre 1932

[signature]

Je soussigné docteur en médecine certifie avoir donné mes soins ce jour 5 septembre 1932 à Madame Pastré demeurant 82 Avenue Bannerwil —

L'état de Madame Pastré nécessite une repos absolu au lit.

— Paris le 5 septembre 1932

[signature]

Dr Amestoy
7 rue Crozatier.
XII

DEPOSE

24 juin 1932

M. RISTORCELLI

Veuillez payer à Mme PASTRE son traitement du mois de juin.

Le Chef du Service administratif:

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

DOCTEUR M. AMESTOY
EN EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

MÉDECINE GÉNÉRALE
VOIES RESPIRATOIRES
GYNÉCOLOGIE

7, RUE CROZATIER - PARIS (12e)

DIDEROT 43-56

TOUS LES JOURS DE 13 H. A 15 H.
LUNDI & VENDREDI DE 20 H. A 21 H.
ET SUR RENDEZ-VOUS

PARIS, LE 14 - VI - 193 2

Je soussigné Docteur en médecine certifie avoir examiné ce jour 14-VI-32 Madame Sarthi, 82 Ave Daumesnil.
L'état de madame Sarthi nécessite un repos de huit jours environ -

Paris le 14 - VI - 32

Amestoy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE PNEUMATIQUE

(La remise est gratuite.)

Expédié par

M

Dem^t à

Rue

N°

L'inscription du nom et de l'adresse de l'expéditeur est facultative.

PARIS 25 DIDE

TÉLÉGRAPHE

Monsieur Secrétan

Institut International de coopération intellectuelle

2. rue de Montpensier

Paris 1er

Voir au verso.

Mardi matin

Cher Monsieur, j'ai vu hier le docteur, il incrimine l'état du sympathique, ce qui ne m'avance guère; repos, régime, hydrothérapie - j'espère que trois ou quatre jours de repos me suffiront pour me remettre sur pied; en tout cas je reviendrai au plus tard lundi matin, quel qu'soit le résultat du traitement, car je ne pense pas sans ennui au travail qui doit s'accumuler aux Archives.

Merci de votre mot, j'espère vous servir bientôt et je vous envoie, cher Monsieur, mes sentiments bien sympathiques et dévoués,

J. Pastre

ci inclus le certificat du docteur

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CONCERNANT LES CORRESPONDANCES PNEUMATIQUES :

DIMENSIONS MAXIMA : 148 m/m × 115 m/m.

Tome 1 Jusqu'à 7 grammes..... 1 fr. 50
De 7 à 15 gr..... 2 fr.
De 15 à 30 gr. (poids maximum)..... 3 fr.

Les bureaux de poste vendent des cartes avec coupon de réponse payée.

INTERDICTIONS DIVERSES. — Il est interdit, *sous peine d'amende*, d'insérer dans les correspondances pneumatiques : des objets dangereux, tels que des épingles ; des valeurs au porteur (billets de banque), et tout autre objet dont le transport par la poste est interdit. Les cartes et enveloppes ne doivent renfermer aucun corps résistant, et être assez flexibles pour pouvoir être pliées en vue de leur insertion dans les boîtes des trains pneumatiques.

Toute correspondance irrégulière quant à ses dimensions et son contenu serait assimilée à une lettre ordinaire et traitée comme telle.

LOCALITÉS DESSERVIES EN BANLIEUE, *par facteurs cyclistes spéciaux*

Département de la Seine : Presque tous les bureaux. (Se renseigner aux bureaux de poste.)

Département de Seine-et-Oise : Enghien-les-Bains, Le Raincy, Sèvres, Saint-Cloud.

HEURE DE LA DERNIÈRE LEVÉE : Variable avec les localités desservies. Se renseigner aux bureaux de poste.

Nota. — Les dimanches et jours fériés de semaine, le service pneumatique est *totalement suspendu* en banlieue.

PARIS 111 12 H 2 11 1932 RUE STE ANNE

CTEUR V. KOUCHNIR
6, RUE ÉRARD

TOUS LES JOURS DE 13 H. A 15 H.
LUNDI à JEUDI DE 19 H. A 20 H.
ET SUR RENDEZ-VOUS

TÉL. DIDEROT 80-48

22. 2. 32

L'état de Mme Postré nécessite un repos de huit jours environ.

Dr V. Kouchnir

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE PNEUMATIQUE

La réponse est gratuite.

1f50

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Monsieur Secrétaire

Institut International de Coopération Intellectuelle

2, rue de Rivoli Paris 1er

Voir au verso.

lundi matin

Cher Monsieur, je ne peux pas venir à l'Illi aujourd'hui ; j'ai eu une violente crise dans la nuit, je vais cette après-midi chez mon docteur. Je suis navré de vous faire défaut juste à ce moment où le travail abonde. La présence de Mlle Jongiens aux Archives sera indispensable me semble-t-il.

Excusez-moi et croyez à mes sentiments très cordiaux et dévoués.

J. Boulbet

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CONCERNANT LES CORRESPONDANCES PNEUMATIQUES :

DIMENSIONS MAXIMA : 148 m/m × 115 m/m.

Taxe : Jusqu'à 7 grammes..... 1 fr. 50
De 7 à 15 gr..... 2 fr.
De 15 à 30 gr. (poids maximum)..... 3 fr.

Les bureaux de poste vendent des cartes avec coupon de réponse payée.

INTERDICTIONS DIVERSES. — Il est interdit, *sous peine d'amende*, d'insérer dans les correspondances pneumatiques : des objets dangereux, tels que des épingles ; des valeurs au porteur (billets de banque), et tout autre objet dont le transport par la poste est interdit. Les cartes et enveloppes ne doivent [illegible] aucun corps résistant, et être assez flexibles pour pouvoir être pliées [illegible] dans les boîtes des trains pneumatiques.

Toute correspondance irrégulière quant à ses dimensions et son contenu serait assimilée à une lettre ordinaire et traitée comme telle.

[illegible], *par tacteurs cyclistes spéciaux* :

Département de la Seine : Presque tous les bureaux. (Se renseigner aux bureaux de poste.)

Département de Seine-et-Oise : Enghien-les-Bains, Le Raincy, Sèvres, Saint-Cloud.

Heures de la [illegible] : Variable avec les localités desservies. Se renseigner aux bureaux de poste.

Nota. — Les dimanches et jours fériés de semaine, le service pneumatique est totalement suspendu en banlieue.

NOTE POUR LE CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF
A envoyer d'urgence le jour de la rentrée

J'ai l'honneur de vous informer que M. Pastré..... absent

depuis le 29 janvier midi (date) en congé a repris son service

ce jour 11 janvier.....(date) Pastré

A.I.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE.

-:-:-

~~Section~~ Archives

Demande de congé de M. ~~Adame~~ Pastre

Motif Congé annuel (en partie)

Du vendredi 29 janvier inclus au ~~samedi 12 janvier~~ 10 février 1932 inclus.

Total ~~onze~~ (11) jours ouvrables. _

(les samedis 30 janvier, 6 et 13 février ne comptent pas, car j'ai 3 demi journées de congé à prendre en compensation de la permanence que j'ai assurée pour la réunion des experts archivistes le samedi après midi et dimanche matin et le dimanche après midi)

Le 25 Janvier 1932

Adresse privée pendant le congé:

Hôtel Rössle
Galtür im Paznauntal Tyrol autriche

Signature L. Pastre

Approuvé

LE CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF

Le Chef du Service administratif de l'Institut international de Coopération intellectuelle certifie que Madame Germaine PASTRE, archiviste- paléographe, est employée à l'Institut en Qualité de rédactrice, chargée des fonctions de chef du service des Archives.

Paris, le 17 juin 1931

(P. Tisseau)

SOCIÉTÉ DES NATIONS
INSTITUT INTERNATIONAL
COOPÉRATION INTELLECTUELLE

LEAGUE OF NATIONS
INTERNATIONAL INSTITUTE
OF INTELLECTUAL COOPERATION

~~LE DIRECTEUR~~
~~DIRECTOR~~

Paris (1er), 2, Rue de Montpensier (Palais Royal)

Service médical

Le 5. 2. 1931

Madame Pastor sera absente
Sans doute une huitaine.

[illegible]

DÉPOSÉ
L. LOUART
O. ✠ O. ✠ ✠
RUE CROZATIER
PARIS (XIIE)

TÉLÉPHONE : DIDEROT 43-56

LUNDI, JEUDI, SAMEDI DE 1 H. A 3.
ET DE 8 H. A 9 H. DU SOIR
MARDI, VENDREDI DE 1 H. A 2 H.
ET SUR RENDEZ-VOUS

le 21 Avril 1930

Madame Postrée
épouse Tréol malade
a la chambre a besoin,
d'une dizaine de
jours de repos au
minimum

L. Louart

Vu

le 22 Avril 1930

NOTE pour Monsieur TISSEAU.

Madame PASTRE me fait savoir qu'elle est souffrante, et ne pourra assurer son service cette semaine.

Vous trouverez, ci-joint, le certificat de son docteur, mais Mme PASTRE désirerait cependant que Monsieur MORIN vienne la voir.

Mr le Dr Morin

Prière de visiter Madame Pastrée archiviste de l'Institut. Demeurant 82 Avenue Daumesnil, Paris 12e, souffrante depuis quelques jours.

Le Chef du S.A.

22 avril 30

23 avril

Madame Pastrée a été visitée hier et sera absente au moins toute la semaine

[illegible]

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

DÉPOSÉ

Mme Pasté a été absente pendant 2 jours pour raisons de santé

24/2/30

Paris, mercredi matin 19 février 1930

Dossier Pasteur

Chère Mademoiselle,

Mon rhume ne va pas mieux et je crains qu'il y soit ajouté un peu de grippe, je vais me soigner énergiquement et je pense pouvoir revenir peut-être demain et au moins après demain matin, sinon je vous enverai un petit mot pour demander le docteur. J'espère qu'il n'en sera pas besoin et que je serai bientôt mieux. Je joins une petite note relative au C. XCIV. 70 1928 Egypte j'avais commencé à revoir hier soir pour séparer "préparation" et "souscriptions".

Au bientôt chère Mademoiselle, veuillez accepter l'expression de mes meilleurs et bien dévoués sentiments

Pasteur

82, Avenue Daumesnil 12e

M. Esseau

Mme Lastre, ayant été souffrante ce matin pendant qu'elle travaillait, a été autorisée par moi à ne pas venir cet après-midi.

le 17. 1. 30 à 13 heures

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Urgent

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE PNEUMATIQUE

(La remise est gratuite.)

PARIS -3 du 29 R. CUJAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 1F50 TÉLÉGRAPHE

Expédié par Mme G. Pastré

Dem^t à Paris

Rue Casimir Delavigne N° 1

L'inscription du nom et de l'adresse de l'expéditeur est facultative

Mademoiselle Emilie Coste

Institut International de Coopération Intellectuelle

2 Rue Montpensier Paris (Ier)

Voir au verso.

DÉPOSÉ

Ce lundi 8 juillet 1929.

Mademoiselle

Je suis très souffrante depuis hier et je voudrais bien que le Docteur Maurin vienne me voir. Tout le courrier de samedi est heureusement parti ; je ne pourrai venir sans doute de quelques jours, le docteur vous le dira au juste. Priez le de faire diligence car je suis couchée depuis hier et il me tarde de savoir ce que j'ai.

Veuillez agréer Mademoiselle l'expression de mes meilleurs sentiments.

J. Postel

1 Rue Casimir-Delavigne

VI°

AVIS

AFFRANCHISSEMENT DES CARTES PNEUMATIQUES :

Jusqu'à 7 gr.....	1 fr. 50 c.	
Au delà et jusqu'à 15 gr.....	2 fr.	Compléter l'affranchissement à l'aide de timbres-poste.
Au delà et jusqu'à 30 gr. (poids maximum).	3 fr.	

La carte pneumatique ne doit contenir ni corps dur, ni valeur au porteur, ni objet dont le transport par la poste est interdit ; elle doit rester assez flexible pour pouvoir être facilement pliée en vue de son insertion dans les boîtes des trains pneumatiques.

La carte qui ne remplirait pas ces conditions réglementaires serait assimilée à une lettre ordinaire et traitée comme telle.

Le service des correspondances pneumatiques est étendu, à l'aide de facteurs cyclistes spéciaux :

1° A la plupart des localités du département de la Seine pourvues d'un bureau de poste (pour connaître la liste de ces localités, s'adresser au guichet télégraphique des bureaux de poste) ;

2° Aux villes d'Enghien-les-Bains, du Raincy, de Sèvres et de Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

L'heure de la dernière levée des correspondances pneumatiques, de on pour les localités dont il s'agit, diffère suivant la destination. Se renseigner, à ce sujet, aux bureaux de poste.

Monsieur Tisseau

Madame Pastré sera sans doute absente toute la semaine.

9. VII. 29

[illegible]

M. Tisseau

J'ai quitté le service des archives le samedi 14 décembre et je l'ai repris le vendredi 27 décembre.

J. Pastre
4. 1. 30

mercredi 4 décembre

Mademoiselle

Je ne pourrai pas venir aujourd'hui ni probablement demain ; j'ai eu cette nuit une fatigue intestinale et j'en souffre encore ce matin, je suis absolument sans force et j'aimerais ~~que~~ que le Docteur Morin vienne me voir.

Priez d'urgent n'est en retard avec Archives, je joins une feuille pour M. Huber Roodt.

Veuillez m'excuser, chère Mademoiselle, de cette absence bien involontaire ; j'espère être bientôt sur pied, le docteur Morin vous donnera d'ailleurs de mes nouvelles.

Veuillez aussi agréer l'expression de mes meilleurs et plus dévoués sentiments.

Germaine Tastet

82, Avenue Daumesnil (XII e)

Expédié par
M / Poste
Dem^t à Paris
Rue Damesme N° 82
L'inscription du nom et de l'adresse de l'expéditeur est facultative.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE PNEUMATIQUE

(La remise est gratuite.)

PARIS 30 ... 4 50

TÉLÉGRAPHE

Mademoiselle E. Costa

Institut International de Coopération Intellec

2. rue de Montpensier, 2

Paris - 1er

Voir au verso.

novembre, 1h.

Mademoiselle,

Je me suis trouvé subitement souffrante en allant dîner et je ne pourrais venir cette après-midi. Je vous prie de m'en excuser et d'avertir les artistes. Tout le concert est parti; il n'y a rien d'urgent en suspens. Je compte bien pouvoir venir demain matin.

Croyez, chère Mademoiselle, à mes sentiments tout dévoués,

[illegible]

AVIS

AFFRANCHISSEMENT DES CARTES PNEUMATIQUES :

Jusqu'à 7 gr.....	1 fr. 50 c.	
Au delà et jusqu'à 15 gr.....	2 fr.	Compléter l'affranchissement à l'aide de timbres-poste.
Au delà et jusqu'à 20 gr. (poids maximum).	3 fr.	

La carte pneumatique ne doit contenir ni corps dur, ni valeur, ni poireur, ni objet dont le transport par la poste est interdit ; elle doit rester assez flexible pour pouvoir être facilement pliée en vue de son insertion dans les boîtes des tubes pneumatiques.

La carte qui ne remplirait pas ces conditions réglementaires serait assimilée à une lettre ordinaire et traitée comme telle.

Le service des correspondances pneumatiques est étendu, à l'aide de facteurs cyclistes spéciaux :

1° A la plupart des localités du département de la Seine pourvues d'un bureau de poste (pour connaître la liste de ces localités, s'adresser au guichet télégraphique des bureaux de poste) ;

2° Aux villes d'Enghien-les-Bains, du Raincy, de Sèvres et de Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

L'heure de la dernière levée des correspondances pneumatiques, de ou pour les localités dont il s'agit, diffère suivant la destination. Se renseigner, à ce sujet, aux bureaux de poste.

DEPOSE

dossier

EC/MR. 7 Novembre 1929

Note pour Mme PASTRÉ.

Je crois que vous avez fait erreur dans le calcul des jours qui vous restent encore à prendre en 1929. Vous avez droit seulement à six jours ouvrables.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

dossier

vacances de Mme Pastre

entrée en fonctions le 6 mai 1929

n'avait que 4 mois de présence au septembre. Néanmoins des vacances lui ont été données (15 jours ouvrables) afin que dès la reprise du travail, le service ne soit pas désorganisé

Mlle Pastré demande 8 jours de congé ouvrables en novembre ou décembre — ~~elle~~ Sa première n'aurait un droit qu'à 18 jours ouvrables à partir du 6 novembre - a droit seulement à 6 jours

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

EPOSÉ

Mme Pastré

Veuillez prendre connaissance de cette note et me la renvoyer

14. XI. 29

J. Pastré
15.11.29

DÉPOSÉ

Note pour Mademoiselle Emilie COSTE.

Je vous informe que Madame PASTRE entrée à l'Institut le 6 mai 1929 a droit au 31 décembre à 24 jours ouvrables de congé.
Madame Pastré ayant pris du 1er au 19 septembre 16 jours de congé ouvrables, a droit à Huit jours ouvrables.

Le Chef du Service Administratif:

Le 14 novembre 1929.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

DÉPOSÉ

EC/MR. 7 Novembre 1929

Note pour Mme PASTRÉ.

Je crois que vous avez fait erreur dans le calcul des jours qui vous restent encore à prendre en 1929. Vous avez droit seulement à six jours ouvrables.

EC

Il me semble bien avoir encore 8 jours ouvrables. J'avais à prendre en tout 24 jours ouvrables (mai à décembre). J'ai déjà pris du 1er au 19 septembre inclus, soit 16 jours ouvrables. Si je ne me trompe pas il me restait encore 8 jours ouvrables.

J. Pastré

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

est chargé de recouvrer une taxe

A DÉCHIRER.

PARIS CENTRAL

14-9-1 1943

PAR 1111

15 35

14 JUL 9

29

R. STEANNE

Indications de service

..... = Remettre contre reçu.
PC. .... = Accusé de réception.
RPxfrs. . = Réponse payée.
TC. .... = Télégramme collationné.
MP. .... = Remettre en mains propres.

NUIT... = Remettre même pendant la nuit.
JOUR... = Remettre seulement pendant le jour.
OUVERT = Remettre ouvert.

N°

DÉPOSÉ

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

Timbre à date.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.

CALACUCCIA 25 10 14 1030=

COMMUNICATIONS IMPOSSIBLES ARRIVERAI VENDREDI

EXCUSES .= PASTRE .=

N° 701 (Ann. 324 bis.) (J. 20455-Avril 1929. - 1/24 spécial bleu d'eau 727.)

11

M. Tisseau

Je quitte mes fonctions au service des Archives le samedi 31 août et je ne les ai reprises que le vendredi 20 septembre ; ceci à la suite d'orages qui m'ont surpris dans la montagne, rendant toutes communications impossibles, et qui m'ont fait manquer de quelques heures le départ du bateau d'Ajaccio, départ qui n'a lieu que 2 fois par semaine. Je m'excuse

de ce retard bien involontaire et dont j'ai été extrêmement ennuyée. Ces trois jours supplémentaires seront naturellement à retrancher de mon prochain congé.

J. Faoté

M. Tisseau

D'accord

Je vous serais obligée de vouloir bien prendre en considération le cas de Mlle Pastré.

Mlle Pastré n'est dans la maison que depuis 6 mois à peine mais elle a fait preuve d'un zèle digne d'éloge. En conséquence, je vous prierai de vouloir bien lui accorder 12 jours de congé comme si elle avait déjà 6 mois de présence dans la maison

21. VI. 29.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Madame Pastré n'a droit qu'à 9 jours ouvrables.

Le Chef du Service
Administratif

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paris, le 21 Juin 1929
12 rue de Bourgogne.

Monsieur LUCHAIRE
Directeur de l'Institut International
de Coopération Intellectuelle
Galerie Montpensier
PARIS (1er)

Monsieur le Directeur,

Je vous demande la permission de signaler à votre plus bienveillante attention Mademoiselle PASTRÉ, qui est attachée à vos services comme archiviste stagiaire.

Je n'ai aucune requête spéciale à vous adresser en sa faveur. Mais il me serait agréable de pouvoir faire connaître à ses parents, qui sont très dignes d'intérêt, que leur fille donne satisfaction dans l'emploi qu'elle occupe.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

St. de Lanzac de Laborie

Paris, le 23 juin 1939
12 rue de Bourgogne.

Monsieur LUCHAIRE
Directeur de l'Institut International
de Coopération Intellectuelle
Galerie Montpensier
PARIS (1er)

Monsieur le Directeur,

Je vous demande la permission de signaler à votre plus bienveillante attention Mademoiselle PASTRÉ, qui est attachée à vos services comme archiviste stagiaire.

Je n'ai aucune requête spéciale à vous adresser en sa faveur. Mais il me serait agréable de pouvoir faire connaître à ses parents, qui sont très dignes d'intérêt, que leur fille donne satisfaction dans l'emploi qu'elle occupe.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Dossier de Mme Pastré

J.L./MA

Monsieur de LANZAC de LABORIE
12, rue de Bourgogne
PARIS

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 21 juin, je m'empresse de vous faire savoir que Madame PASTRE, qui avait été attachée à nos services comme archiviste stagiaire, a reçu un emploi régulier et que nous sommes très satisfaits de sa collaboration.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur:

M. le Directeur

Madame Pastré me donne toute satisfaction

7. VII

(Copie)

.....

Mlle Corte
note demandée

Le Directeur demande la création d'un emploi nouveau au Service des Archives. Il est nécessaire que nous ayons à la tête de ce service un fonctionnaire d'une compétence éprouvée et convenablement rétribué.

Le Directeur demande qu'une somme de 25.000 francs soit mise à sa disposition pour cet objet.

Il en est ainsi décidé.

.....

[illegible]

Extrait du P.V. I de la 17ème session C.D
22 mars 1929 (page 34)

Dossier Carte

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

12 Juin 1929

Madame PASTRE

Madame,

J'ai le plaisir de vous annoncer que vous êtes nommée Rédacteur~~trice~~ à l'Institut International de Coopération Intellectuelle à partir du Ier juin 1929.

Votre traitement est fixé à la somme de vingt mille francs par an (20.000 frs) plus une indemnité spéciale provisoire de 4.000 francs par an.

Votre nomination, comme celle de tous les fonctionnaires de votre catégorie a un caractère provisoire et révocable à toute époque. Il pourra être mis fin à votre engagement moyennant un préavis de deux mois.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur:

DEPOSE

. TISSEAU 5 juin 1929

Je vous serais obligée de bien vouloir préparer la lettre de nomination de Mme PASTRE, dont le travail me donne toute satisfaction.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

13 mai 1929.

Monsieur le Secrétaire de l'Ecole des Chartes
19, rue de la Sorbonne
PARIS

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 19 avril dernier, je vous informe que Mademoiselle PASTRE vient d'être engagée à l'essai comme Archiviste à l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

Je vous remercie Monsieur, de la peine que vous avez prise pour nous signaler cette candidate.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Chef du Service Administratif:

13 mai 1929

Monsieur le Directeur

de l'Ecole des Chartes
19, rue de la Sorbonne
PARIS

Monsieur le Directeur,

Je tiens à vous adresser tous mes remerciements pour la parfaite b bonne grâce avec laquelle vous avez bien voulu nous indiquer une de vos anciennes élèves pour l'emploi d'Archiviste à l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

Mademoiselle PASTRE vient d'être engagée à l'essai pour un mois. Si, comme je l'espère, son service est satisfaisant, elle sera engagée pour une plus longue durée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec tous mes remerciements, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Directeur:

Germaine Pastré

Née le 15 mars 1900 à St Hilaire de Brethmas (Gard)

Etudes 1°/ dans des institutions privées jusqu'en 1918
Brevet supérieur (juillet 1918)

2°/ au Collège de jeunes filles d'Alès
Baccalauréat 1ère partie latin-langues (juillet 1919)
2e partie Philosophie (juillet 1920)

3°/ à la Faculté des lettres de Montpellier
Licence ès lettres (Histoire et géographie) (juillet 1922)

4°/ à l'Ecole des Chartes - 3 années d'études, d'octobre 1925 à juillet 1928 ; Thèse présentée en janvier 1929 pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe.

Travaux. Plusieurs travaux de recherches bibliographiques et de recherches aux Archives Nationales et dans les archives départementales pour des particuliers -
Rédaction du catalogue de la maison d'édition Jerome, 28, rue Bonaparte (janvier-mai 1929)

ML/SW- 30-4-29 Note n° 604

DEPOSÉ

NOTE pour Monsieur TISSEAU

/

Melle PASTRE est revenue hier soir à 18h 1/2. Je lui ai déclaré que nous lui écririons dès que Monsieur le Directeur aura pris une décision définitive.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

GERMAINE PASTRÉ

1, rue Casimir Delavigne VI e

reviendra lundi vers 17h½

27. IV. 29

[illegible]

DÉPOSÉ

ÉCOLE NATIONALE
DES CHARTES
19, rue de la Sorbonne
PARIS (5e)

Paris, le 19 avril 1929

Dossier

Monsieur,

D'accord avec Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur de vous adresser Mademoiselle Germaine Astré, archiviste paléographe, licenciée ès lettres, née le 15 mars 1900, qui me semble avoir les qualités requises pour exercer les fonctions d'archiviste à l'Institut international de Coopération intellectuelle, telles que vous avez bien voulu me les définir hier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression
de mes sentiments les plus distingués

Georges Tessier

Secrétaire de l'École des Chartes

Mme Pastre

ECOLE NATIONALE
DES
CHARTES

Rue de la Sorbonne
PARIS (5e)

Paris, le 18 mai 1929

21 MAI 1929 ~ 016,959
Répondu le

Monsieur le Directeur,

J'ai été très heureux de pouvoir vous désigner une ancienne élève de l'école des Chartes pour l'emploi d'archiviste de l'Institut international de Coopération intellectuelle. Il est très honorable pour notre école que vous ayez pensé à y chercher un

fonctionnaire dans l'ordre des
études que nous poursuivons
et pour remplir un emploi
auquel nous préparons nos élèves.
J'ose espérer que Mademoiselle
Pastré, comprenant de quel
intérêt il est pour elle et
pour l'école d'assurer à
votre satisfaction le service
que vous lui avez confié
pour un mois, se montrera
digne d'être nommée
pour une plus longue durée.

Veuillez agréer
Je vous prie, Monsieur

Le Directeur, avec mes
remerciements, l'assurance
de mes sentiments très
distingués et de cordial
dévouement

Maurice Prou

vu par M. le
Directeur

DEPOSE

Note pour Monsieur Ristorcelli.

Veuillez noter que Mademoiselle Pastré,
service de ~~Secrétariat~~ Correspondance (Archives)
a commencé son service le 6 mai 1929 et que
son traitement ~~annuel~~ mensuel est de 2000 frs (deux mille)

Le Chef du Service Administratif:

Le II mai 1929.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Paramouville Partri
vin à signaler
8. V. 29

DEPOSE

Note pour Monsieur le Directeur:

Conformément à vos instructions, j'ai demandé à l'Ecole des Chartes, de nous indiquer un candidat sérieux pour le poste de Chef du Bureau des Archives.

Le Directeur de l'Ecole nous recommande Mademoiselle PASTRE, agée de 29 ans, licenciée-es-lettres, Archiviste Paléographe.

Monsieur Lebrun et moi avons vu Melle Pastré. Elle nous a produit très bonne impression. Je vous propose de l'engager à l'essai pour une durée d'un mois, avec une indemnité mensuelle de 2.000 francs à partir du 1er mai.

Le Chef du Service Administratif:

Le 25 avril 1929.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Insérer à droite les lettres et documents par ordre de date en plaçant les plus récents au-dessus.

Letters and enclosures should be filed in sequence under this flap with the latest on the top.

Inscrire la correspondance intérieure sur les feuilles de gauche.

Minute Sheets should be filed on the other side.